


<p align="center"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b></p> <p align="center">-----</p> <p align="center"><b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 13 septembre 2022</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 22/09/2022 Reçu en préfecture le 22/09/2022 Affiché le  ID : 074-200070852-20220913-CC_97_2022-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 26 Suppléants : 1 Absents : 7 Pouvoir : 5 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 97/2022</b></p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le <b>13 septembre</b> à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Challonges, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 07 septembre 2022</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Florence POZZO, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Pascal COULLOUX, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Suppléant :</b> Alain LAMBERT représenté par Dominique REY.</p> <p><b>Pouvoir :</b> Sandrine TASSET à Patrick CHAPEL, Alain CAMP à Emmanuel GEORGES, Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT, Carole BRETON à David BANANT, Gérard LAMBERT à Carine DUVERNOIS.</p> <p><b>Absents :</b> Bernard THIBOUD, Frédérique AURELLE, Jérémie COURLET, Carole ETTORI, Michel BOTTERI, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX.</p> <p>Madame Sophie COLAS est désignée secrétaire de séance.</p>	

**OBJET : FINANCES – Budget principal 2022–Clôture du budget annexe ZA Serrasson (84408) / ZAE Vieux Moulins – Transfert des résultats de clôture au budget principal CCUR 84400 avec réintégration du passif et de l'actif.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0081 du 18 septembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône, dont la compétence économique

Vu la délibération CC 30/2022 approuvant le Budget annexe ZA Serrasson (84408) - Vieux Moulins.

Vu les instructions budgétaires et comptables de la M14

Considérant que les travaux d'aménagement de la ZAE SERRASSON – Vieux Moulins sont terminés, que les terrains ont tous été vendus, et que les opérations de gestion de stocks terrains arrivent à terme.  
Considérant qu'il convient de reprendre dans le budget Principal l'intégralité du passif, de l'actif et des résultats du budget annexe « ZA SERRASSON- Vieux Moulins »

Madame Sylvie TARAGON Vice-présidente aux Finances indique au conseil communautaire que l'ensemble des parcelles (soit 8 lots) concernant la ZAE Vieux moulins sise commune de Musièges (74270), ont été vendues et que l'aménagement de la voirie a été finalisé sur l'année 2021.

Le programme d'aménagement de la ZAE Vieux moulins est donc à son terme.

Elle rappelle qu'une partie des opérations de travaux et de cessions ont été menées par l'ancienne collectivité CC du Val des Ussets puis repris par la CC Ussets et Rhône lors de la fusion intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Etant donné que toutes les parcelles sont désormais vendues, et qu'aucune opération comptable n'a été effectuée sur ce budget au cours de l'année 2022 hormis les écritures de stock final. Il convient désormais de procéder à la dissolution du Budget annexe ZA Serrasson (84408) - Vieux Moulins à l'échéance de cette année 2022.

Aussi, Mme Sylvie TARAGON propose au conseil communautaire de voter la clôture du budget annexe le Budget annexe ZA Serrasson (84408) - Vieux Moulins à échéance du 31 Décembre 2022, et de demander au comptable d'effectuer les dernières opérations nécessaires à la clôture définitive de ce budget annexe (84408).

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de procéder à la dissolution du budget annexe ZA Serrasson (84408) - Vieux Moulins au 31 décembre 2022

**VALIDE** que l'actif et le passif du budget annexe Serrasson (84408) seront transférés sur le budget Principal de la CC Ussets et Rhône (84400) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**DEMANDE** au trésorier d'effectuer les écritures nécessaires à la dissolution du budget annexe ZA Serrasson (84408).

**DECIDE** qu'une Ampliation de la présente décision est adressée ce jour à :

- Mr le Sous-Préfet
- Mme la Trésorière

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Le secrétaire de séance,**  
Sophie COLAS



**Pour extrait conforme,**  
**Le Président,**  
Paul RANNARD



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*